



Motion adoptée à l'unanimité des 105 participantEs à la RIS intersyndicale FSU-SNUipp 13, Snudi-FO 13, CGT'Éduc'action 13, SUD éducation 13, CNT-SO 13 contre les évaluations d'écoles

Face à la tentative ministérielle d'imposer la mise en place d'évaluations d'école à la rentrée 2023 et les années suivantes dans les écoles des Bouches-du-Rhône

Considérant que :

- Au moment où les conditions de travail sont dégradées comme jamais et principalement par le manque de personnels, notamment dans le remplacement, dans les RASED ou dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap, et alors que le ministre prévoit 1709 nouvelles suppressions de postes d'enseignantes et enseignants du 1^{er} degré à la rentrée 2024, comment peut-on demander aux personnels de « s'auto-évaluer » ?
- Les évaluations d'école tendent à rendre les équipes seules responsables des difficultés de fonctionnement des écoles, alors que les ministres successifs et leur politique d'austérité en sont en réalité à l'origine
- Les personnels n'ont pas besoin d'auto-évaluations chronophages pouvant conduire à une mise en concurrence des écoles et des personnels. Les collègues vivent cette injonction à mettre en place ces évaluations comme une pression permanente dans le cadre du « tout évaluation » voulu par le ministère. Ce ne sont pas d'évaluations d'école dont les personnels ont besoin mais bien de créations de postes à hauteur des besoins et de temps pour pouvoir travailler collectivement dans le cadre de la liberté pédagogique !
- Les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe, communiqués à la municipalité et aux représentant-es de parents permettraient à ces derniers de comparer, classer et s'ingérer dans le fonctionnement des écoles. Cela pourrait remettre en cause le cadre national de l'Ecole publique et notre statut avec la multiplication de projets territoriaux imposés à chaque école dans la droite ligne de l'expérimentation "Marseille en Grand".
Il s'agit clairement d'un nouvel outil dans la politique managériale et néolibérale du président Macron, au même titre que les contrats d'accompagnement, les « écoles du futur », les cités éducatives, ... ; nouvel outil qui ressemble dangereusement à un audit d'entreprise. Ce dispositif pourrait conduire à des dérives clientélistes et des pressions sur les personnels, avec un risque d'aboutir à une politique de contractualisation pluriannuelle.

•De plus, l'évaluation d'école serait une nouvelle mission supplémentaire et chronophage qui vient s'ajouter aux charges déjà excessives contenues ou non dans les 108h de nos Obligations Réglementaires de Service. Et si des aménagements existent (6h prises sur les animations pédagogiques dans les BdR par exemple) ils ne remettent pas en cause la logique de new management public au cœur de ces évaluations et ils affectent le droit statutaire à la formation déjà réduit pour un dispositif qui n'est utile ni aux personnels, ni aux élèves ni aux écoles. Pour tout cela, les évaluations d'école doivent être abandonnées

Les 105 participantEs, de 65 écoles, réunis lors de la RIS intersyndicale organisée par le SNUDI-FO 13, le SNUipp-FSU 13, la CGT Educ'action 13, la CNT-SO 13 et SUD éducation 13 demandent l'abandon des évaluations d'écoles et invitent les équipes à refuser de s'y engager en adoptant une motion en conseil des maîtres, motion qui sera portée à la Direction académique par les organisations syndicales lors d'une prochaine audience.

Au lieu de ces évaluations d'écoles chronophages et néfastes, nous demandons en priorité des moyens humains et que les équipes puissent disposer des 108 heures sans pression et sans injonction hiérarchique.